

## **Rapport d'information fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale de la commission des affaires sociales du Sénat sur les mesures incitatives au développement de l'offre de soins primaires dans les zones sous-dotées**

04/08/2017

« Cristallisée autour de la formule choc des « déserts médicaux », la question de l'accès géographique aux soins est devenue, au cours des dix dernières années, de plus en plus prégnante dans le débat public ». La mission conduite relève qu'il « ne semble pas exister, malheureusement, de « solution miracle » au problème des zones sous-dotées en offre de soins. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il faille céder à la fatalité et renoncer à toute action : mobiliser une palette d'outils dans un cadre territorial cohérent et concerté, faire confiance aux acteurs de terrain et accompagner les bonnes pratiques, innover pour faire évoluer l'organisation de notre système de santé vers plus de fluidité et d'efficacité, seraient de nature à lever des freins et des rigidités qui pèsent sur les acteurs du système de santé et les empêchent de répondre au mieux aux défis d'aujourd'hui et de demain ».

Elle formule 19 propositions, articulées autour de 7 grands axes : construire une approche concertée au niveau des territoires de proximité avec les professionnels et les élus ; bâtir une démarche d'accompagnement personnalisé des professionnels de santé ; rendre l'accès à l'exercice libéral plus attractif en favorisant des modes d'exercice souples et diversifiés ; soutenir la création des maisons de santé pluri-professionnelles et leur fonctionnement ; accompagner les mutations de l'exercice libéral ; exploiter le potentiel offert par la télémédecine ; développer les stages ambulatoires dans les zones sous-dotées pour créer l'ancrage géographique des futurs praticiens dès le stade décisif de la formation.